

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL UNIVERSAE UTOPIA		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	{ biens services *	} dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
				217	218	7 066	3 000		
					222				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				224				
	Production immobilisée *				226				
Subventions d'exploitation reçues				230	1	1			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	7 067	3 001		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	213			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :				242	4 359	1 794		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	419		244	529			
	Rémunérations du personnel *				250	1 105	1 201		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255			254	1 946	2 382		
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	8 152	5 377	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(1 085)	(2 377)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280				
	Produits exceptionnels (IV)				290				
	Charges financières (V)				294				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	235		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(1 320)	(2 377)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312			314	1 320
Régime de réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992		342	
ZFANG (44 quaterdécies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993			
Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones restructuration de la défense (44 terdécies)	127					
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352			354	1 320
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * 2.377 dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370			372	1 320
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

1 BILAN SIMPLIFIE

Désignation de l'entreprise		EURL UNIVERSAE UTOPIA		Résidence		Treptik		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		117 chemin de Leysotte		33400		TALENCE			
SIRET		8 9 1 2 0 6 0 4 7 0 0 0 1 3		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			
				Durée de l'exercice précédent *		12			
				Exercice N clos le		31122023		Exercice N-1 clos le	
						31122022			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012					
		014		016					
	Immobilisations corporelles*	028	1 495	030	719	776		2 094	
	Immobilisations financières* (1)	040	54 000	042		54 000		54 000	
	Total I (5)	044	55 495	048	719	54 776		56 094	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	1 015	070		1 015			
		072	258	074		258		126	
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	2 384	086		2 384		1 170	
	Charges constatées d'avance *	092		094					
	Total II	096	3 657	098		3 657		1 296	
	Total général (I + II)	110	59 152	112	719	58 434		57 390	
PASSIF				Exercice N NET		1		Exercice N-1 NET	
						2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	54 500		54 500		
	Ecarts de réévaluation	124		124					
	Réserve légale	126		126	2 725		2 725		
	Réserves réglementées*	130		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132				154	
	Report à nouveau	134		134	(2 223)				
	Résultat de l'exercice	136		136	(1 320)		(2 377)		
	Subventions d'investissement	137		137					
	Provisions réglementées	140		140					
	Total I	142		142	53 682		55 002		
Provisions pour risques et charges	154		154						
Total II	154		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	1 549		756		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		172	892		416		
	Comptes courants d'associés	173		173	2 310		1 216		
	Autres dettes	175		175					
	Produits constatés d'avance	174		174					
Total III	176		176	4 751		2 388			
Total général (I + II + III)	180		180	58 434		57 390			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		864		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Ce bilan est conforme

Treptik

UNIVERSAE UTOPIA
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 54 500 euros
Siège social : Résidence Treptik
117 Chemin de Leysotte
33400 TALENCE
891 206 047 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 3 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -1 320,40 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-1 320,40 euros
Report à nouveau antérieur :	-2 222,53 euros
Au compte " report à nouveau " S'élevant ainsi à -3 542,93 euros	-1 320,40 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
5 400,00 euros, soit 0,99 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 400,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Certifié conforme
Le Président

